

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ KRI KRI INC.	Numéro de permis 2014244	Date d'inspection Le 01 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Kri Kri		Numéro de téléphone (506) 531-0880	
Adresse 14 rue Dominique Grande-Digue NB E4R 0B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	01 oct. 2025	01 oct. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe 2 bouteilles d'eau sur 7 qui ne sont pas identifiées avec le nom de l'enfant. Les effets personnels doivent être identifiés avec le nom de l'enfant. Le nom des enfants fut ajouté sur les deux bouteilles d'eau. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	01 oct. 2025	01 oct. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe deux boites a dîné sur 7 qui ne sont pas identifiées avec le nom de l'enfant. La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin. Le nom des enfants fut ajouté sur les deux boites a dîné. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection. La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les éléments suivants : - Vérifications - Les dossiers des membres du personnel - L'accès à l'établissement - La routine quotidienne - Les effets personnels - L'aire de jeu extérieur et le matériel Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la

Commentaires généraux

qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La MAQ observe une canne de liqueur et plusieurs bas dans l'espace de jeux extérieur. La MAQ demande que la cannette soit jeté à la poubelle pour la sécurité des enfants et recommande que les bas des enfants soit ramassé.

La MAQ a observé les enfants de manger la collation et ensuite faire la transition dans le parc extérieur. L'exploitante a sorti des petites citrouilles pour que les enfants puissent les manipuler et ensuite avoir la discussion de les peindre. La MAQ a aussi observé les après-classes arrivées de l'école.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 octobre 2025

Date

original signé par
Kristel Leger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 octobre 2025

Date